

MME C. LEBEUF

Epouse de M. le juge en chef de la Cour de Circuit.

Mon idée est bien formée sur votre question : "Les femmes doivent-elles avoir droit de vote"?

Il me semble que la femme perdrait tout son charme à aller voter ; il ne lui resterait plus qu'à porter le pantalon.— Adieu les belles jupes!

C. LeBeuf.

MME PANNETON,

Epouse de M. L.-E. Panneton, avocat de Sherbrooke

Qu'advierait-il, mon Dieu, si ce droit leur était concédé!—Il faut avoir comme moi, vu les suffragettes à l'œuvre, pour se convaincre du ridicule dont elles se couvrent.

La femme dans sa noble mission d'épouse, de mère et d'éducatrice ne peut qu'altérer sa dignité en se mêlant à la vie publique.

Qu'elle sache, à son foyer suivre et discuter avec intelligence les questions sociales et politiques.

Qu'elle inspire et qu'elle pacifie. Mais, croyez-moi,—les gouvernements marcheront mieux sans elles.

Corinne-D. Panneton.

MADAME CHAPAI, née LANGEVIN,

Epouse de l'honorable Thomas Chapais, Conseiller législatif,

Je ne vois que des inconvénients à donner aux femmes le privilège de voter.

La majorité d'entr'elles ne le souhaite ni ne le réclame, et si, toutefois il leur était conféré, son application leur serait parfois bien embarrassante et pourrait produire souvent des conflits regrettables et nuisibles à la paix de la famille.

La femme est la reine et l'âme du foyer ; cette fleur délicate ne s'épanouit qu'à la chaude et paisible atmosphère de l'affection au logis, lieu où elle se concentre avec plus d'intensité et d'ardeur.

Serait-il bon et sage de l'exposer aux luttes violentes et acrimonieuses de l'extérieur, à la tourmente politique, de la dépoétiser enfin en lui ôtant le charme de son apparente faiblesse qui lui vaut la protection les attentions et les hommages de l'homme ?

Laissons la femme à son rôle magnifique et à son ombre discrète ; c'est le moyen pour elle de conserver son empire et sa dignité : elle fera ainsi l'œuvre de Dieu et sera plus utile à sa patrie qu'en participant au droit de suffrage.

Hectorine L. Chapais.

MME F.-X. LEMIEUX,

Epouse de M. le juge Lemieux.

Croyez-moi, laissons aux hommes, l'or-

gueil légitime de conclure les affaires du pays.

Ne changeons rien à la règle établie, par plus sage que nous.

Évitons à nos esprits les soucis, les remords peut-être, triste cortège de la vie politique.

Vivons au foyer, heureuse, si possible, et gardons notre souffrance pour rendre la vie bonne à ceux que nous aimons.

Diane-P. Lemieux.

MME MONET,

Epouse de M. le juge Dominique Monet, St-Jean, P.-Q.

Je résume toute ma pensée sur votre thèse, en vous répondant.

Mon mari a été dans la politique et député pendant 15 ans ; et ce terme a été assez long pour que je considère la politique faite ou inventée pour les hommes seulement.

D'ailleurs, si j'avais droit de vote, voyez-vous je me croirais en conscience, tenue de voter contre mon mari afin de le garder à sa famille... et vous voyez à ce point de vue, les désagréments du jour du scrutin!

M.-L. Monet.

St.-Jean d'Iberville,

MME DEMERS,

Epouse de M. le juge Philippe Demers, Sherbrooke.

J'ai en horreur tout ce qui tend à faire sortir la femme de son milieu où elle est si heureuse entre un bon mari et des enfants adorés.

Par conséquent, pas de suffragettes.

Josephine Demers

MADAME CHOQUET,

Epouse de M. le juge F.-X. Choquet.

En tant que : droit, les femmes peuvent réclamer le droit de vote. Le droit des hommes et celui des femmes sont les mêmes. Mais, il y a dans l'exercice de certains droits, et pour certaines personnalités, des inconvénients graves : le droit de vote aux femmes me semble de ceux là. Je vois dans le suffrage féminin deux écueils : la destruction du foyer et un principe de discorde entre le mari et la femme. La politique désunit bien des fortes affections, elle peut aussi amener la zizanie, ou tout au moins, d'acrimonieuses discussions entre le mari et la femme. D'un autre côté, si elle suit aveuglément le choix de son mari, n'y a-t-il pas influence indue ?

Si la femme vote, elle doit être députée. C'est encore son droit, or, voyez-vous la maison dont la maîtresse siège au Parlement d'Ottawa, par exemple, neuf ou dix mois sur douze ?

Carrie B. Choquet.

MME PELLETIER,

Epouse du Dr P. Pelletier, député de Sherbrooke.

Vous avez déjà reçu tant de réponses au sujet du droit de vote pour les femmes, et plusieurs corroborent mon opinion. Je n'ajouterai donc simplement que je ne suis pas une suffragette et pas en faveur du droit de vote pour les femmes.

C. Pelletier.

MME GERVAIS,

(Epouse de M. Honoré Gervais, bâtonnier et député de Saint-Jacques.)

J'aime la femme chez elle, dans sa famille, dans son royaume. Elle est toujours héroïque du moment qu'elle s'applique à la défense et au bien-être de son mari et de ses enfants. Elever de bons enfants, c'est contribuer plus efficacement à la gouverne de l'Etat que d'augmenter sans raison, le nombre de ceux qui discutent des affaires publiques.

Suivant moi, il vaut mieux laisser aux hommes la politique nationale et aux femmes la politique familiale. Ainsi l'on a pensé autrefois et ainsi je pense aujourd'hui.

Albina-R. Gervais

MME L.-J. LEMIEUX,

Epouse du Dr. Lemieux, député de Gaspé

C'est en étant dépendante de l'homme ou du moins paraissant l'être, que la femme conservera le plus son indépendance et pour faire le plus de bien pour sa famille, pour la société, même pour son pays. C'est-à-dire la femme intelligente, mais vraiment femme. Je suis anti-féministe, et je le serai toute ma vie, je ne crois pas que les années changent mes idées.

Alice David-Lemieux.

MISS HURLBATT,

Principale du "Royal Victoria College".

I am in favour of the extension of the parliamentary franchise to women in the same terms as it is or may be extended to men. If women are different from men, representative government without them is incompleated representation of the State. If women are the same as men they presumably have the same need to vote as men. In the past fifty years three great changes have come on western civilization each of which, and all of which in conjunction, have given a very strong colour to the women suffrage cause, first : the achieved economic independence of women, second : the great development of town centres and the consequent extension of state activities which demand the services of public servants of new aptitudes and qualifications, third : the spread of education among women. Then great changes have led us unto claim the suffrage. As